

CHEVAL EN FÊTE – SOREZE

14 août 2022

REGLEMENT EXPOSANTS

Article 1 : L'organisation de la manifestation est placée sous la responsabilité exclusive de l'ADFOS (Association pour le développement des Foires de Sorèze).

Article 2 : Le foire est ouverte **aux particuliers ou professionnels**. Les exposants doivent être munis de pièces d'identités ainsi que des documents liés à leur activité professionnelle.

ATTENTION : les producteurs ou artisans dont l'activité exige un matériel conforme aux normes en vigueur, devront être munis de l'équipement réglementaire.

Article 3 : La demande d'emplacement, accompagnée du chèque de réservation doit, **impérativement** être retournées avant le :

06 août 2022

Article 4 : Chaque exposant doit être couvert par une responsabilité civile et assurer l'entière responsabilité des dégâts occasionnés par lui-même, son matériel, et ses activités, tant aux biens qu'aux personnes. En conséquence de quoi, les organisateurs se déchargent de toute responsabilité concernant ces dégâts, civilement comme pénalement. De même les organisateurs se déchargent de toute responsabilité à l'égard de tout matériel entreposé sur les aires mises à disposition des exposants, d'éventuels vols ou dégradations.

Article 5 : Le demandeur s'engage à se conformer aux lois et ordonnances de police et d'hygiène de la ville de Sorèze.

L'association se réserve le droit de refuser un emplacement à tout exposant qui troublerait le marché par son comportement (agressivité, refus du respect des règles imposées par les services de sécurités et d'incendie, tout manquement au respect du présent règlement, etc...).

Article 6 : L'association organisatrice sera seule à décider du choix des emplacements et de leur attribution.

Article 7 : Tout exposant doit réserver son emplacement auprès de l'association. Les emplacements attribués doivent être occupés par l'attributaire signataire du document d'inscription.

Article 8 : Le bulletin d'inscription doit être retourné **signé, accompagné du montant total de la location**. En cas de désistement pour quelque raison que ce soit, les sommes versées restent acquises à l'association. L'association ne peut être tenue pour responsable des intempéries ou des indisponibilités des exposants. La décision de débiller ou de ne pas débiller restant, avec toutes ses conséquences, de la responsabilité exclusive des exposants.

Article 9 : Les exposants s'engagent à installer leur stand entre 7h00 et 9h00. Après 9h00, les emplacements inoccupés seront redistribués. Après déballage, les véhicules ne doivent pas être stationnés à l'intérieur du parc (sauf véhicules nécessaires à l'activité), et aucun élément de quelque nature que ce soit ne doit obstruer le passage réservé aux véhicules d'urgence.

Article 10 : Les exposants doivent apporter leur matériel, les organisateurs ne fournissent ni tables, ni tréteaux, ni chaises.

Article 11 : Les exposants sont tenus de respecter les règles habituelles en matière commerciale. L'association ne peut être tenue pour responsable des transactions irrégulières qui viendraient à se produire.

Article 12 : En cas d'urgence ou d'imprévu, l'association se réserve le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement. Les décisions prises sont immédiatement exécutoires.

Le fait de participer à ladite manifestation implique l'acceptation du présent règlement.

CHEVAL EN FÊTE – SOREZE
14 août 2022
BULLETIN D'INSCRIPTION EXPOSANTS

TARIF : 15 € par emplacement

PAIEMENT par chèque libellé à l'ordre de l'A.D.F.O.S

A RETOURNER (par courrier ou par mail) avant le : **06 AOUT 2022**

www.adfos.fr / adfos.soreze81@gmail.com / facebook : Grandes Foires de Sorèze

ADFOS - 4 rue des écoles - 81540 SOREZE

Renseignements : 06 87 68 60 90

EXPOSANT CHEVAUX

AUTRE COMMERÇANT

ARTISAN

AUTRE

**Merci de cocher la case correspondante*

NOM :

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :

ARTICLES EXPOSES :

.....

LONGUEUR DU STAND (en mètre linéaire) :

BRANCHEMENT ELECTRIQUE SOUHAITE* : OUI NON **Puissance nécessaire** :

** Les rallonges électriques ne seront pas fournies par l'association*

Documents à fournir avec l'inscription :

- **Pour les professionnels : Joindre une photocopie de votre inscription au R.C ou carte MSA ou R.M.**
- **Pour les particuliers : joindre une photocopie (recto-verso) de votre pièce d'identité**
- **Chèque libellé à l'ordre de l'ADFOS**

L'inscription ne pourra être prise en compte que si elle est accompagnée du règlement correspondant.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-joint et m'engage à le respecter.

Fait à Le.....

Signature (*Précédée de la mention lu et approuvé*) :